

| RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE L'HÔPITAL |

# Accompagner les Saint-Germanoises

Cette fois, c'est parti ! Projet d'une ampleur exceptionnelle qui va créer une nouvelle entrée de ville, le réaménagement du quartier de l'hôpital démarre vraiment ! Les premières palissades délimitant l'emprise du chantier viennent d'être posées (comme sur notre photo rue Léon-Désoyer). Les démolitions vont commencer et les premières constructions devaient être lancées début 2022.

Pour accompagner ce démarrage, plusieurs réunions d'information ont été organisées par la Ville pour les Saint-Germanoises et tout particulièrement les riverains (de la Cité Larget, des rues Breuvery, Grande-Fontaine, Léon-Désoyer et Armagis) et les associations.

Par ailleurs, la Maison du Clos Saint-Louis, qui permettra de prendre connaissance du projet, du calendrier des travaux et de l'avancée du chantier, va ouvrir ses portes (au 5, rue de Poissy) le 18 septembre.

Le Journal de Saint-Germain y reviendra dans son numéro du 1<sup>er</sup> octobre.

## UNE PREMIÈRE RÉUNION LE 7 SEPTEMBRE

Le coup d'envoi de ces réunions a été donné le 7 septembre à l'hôtel de ville. Marillys Macé, adjointe chargée de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Bâtiments, a d'abord rappelé que "le Clos Saint-Louis et plus largement le réaménagement du quartier de l'hôpital sont nés d'une opportunité unique liée au recentrage de l'activité de l'hôpital de Saint-Germain sur la chirurgie ambulatoire et les consultations ; ce qui a libéré des terrains".

"Ce sont ces friches hospitalières qui vont être transformées", a



ajouté Stéphane Saudo, conseiller municipal.

"L'objectif est d'étendre le centre-ville en donnant naissance à un écoquartier entièrement pié-

ton. Synonyme d'offre commerciale complémentaire, il consolidera aussi de l'offre de soins".

S'agissant du déroulement des travaux, qui a suscité de

nombreuses questions chez les riverains, Elisabeth Guyard, maire-adjointe chargée de la Voirie, des Réseaux et de la Mobilité, a souligné que les "camions

n'entreront pas dans le centre-ville, pas plus qu'ils ne stationneront sur la voie publique. C'est un impératif qui a été indiqué à chaque opérateur". ♦



## DONNEZ VOTRE AVIS

Du 1<sup>er</sup> octobre au 3 novembre, vous pourrez donner votre avis sur le projet de réaménagement du site de l'Hôpital préalablement à la délivrance du permis d'aménager et des permis de construire nécessaires.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une évaluation environnementale du projet. Le dossier de participation comprend l'étude d'impact du projet et l'avis de l'autorité environnementale.

### COMMENT CONSULTER LE PROJET ?

Le dossier du projet sera

consultable à l'adresse : [www.saintgermainenlaye.fr/1395/participation-du-public-sur-le-dossier-d-etude-d-impact-et-sur-le-permis-d-amenager-relatifs-au-projet-de-reamenagement-du-site-de-l-hopital.htm](http://www.saintgermainenlaye.fr/1395/participation-du-public-sur-le-dossier-d-etude-d-impact-et-sur-le-permis-d-amenager-relatifs-au-projet-de-reamenagement-du-site-de-l-hopital.htm)

Un poste informatique est mis à disposition au Centre administratif (86-88, rue Léon-Désoyer).

Le dossier papier sera également disponible au centre administratif aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi, de 8h30 à 12h, et de 13h à 16h, du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h, et de 13h à 17h30, et le samedi, de 9h à 12h30.

### COMMENT DONNER VOTRE AVIS ?

► Par voie électronique à : <http://etude-impact-hopital.miseadispotion.net>  
► par courriel à l'adresse suivante :

[etude-impact-hopital@miseadispotion.net](mailto:etude-impact-hopital@miseadispotion.net)

► sur un cahier des observations papier au Centre administratif,  
► par courrier adressé au centre administratif.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement reste à disposition pour tous renseignements au 01 30 87 23 40 (ou 01 30 87 23 48) et à l'adresse suivante :

urbanisme@

[saintgermainenlaye.fr](mailto:saintgermainenlaye.fr).

Le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis. Une synthèse des observations et propositions sera établie par arrêté.

Tous ces éléments et les décisions en découlant seront consultables sur le site de la ville pendant au moins trois mois, à partir de la publication de la décision relative au permis d'aménager.

Le permis d'aménager et les permis de construire seront délivrés par le Maire, au nom de la Commune de Saint-Germain-en-Laye.

RÉSERVEZ VOTRE **SÉANCE D'ESSAI OFFERTE**

**BODYHIT**  
TRANSFORMEZ VOTRE CORPS

**20 MIN = 4H DE SPORT**

7 rue Danès de Montardat  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
contact.st-germain-en-laye@bodyhit.fr - 01 34 51 31 20

**stéphaneplaza** immobilier

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

"Venez rencontrer notre équipe d'experts de l'immobilier à Saint-Germain-en-Laye"

TRANSACTIONS ET LOCATIONS  
ÉTUDE DE VOS PROJETS IMMOBILIERS  
HOME STAGING - RENOVATIONS 3 D

**URGENT - RECHERCHE**  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - CHAMBOURCY // APPARTEMENTS & MAISONS  
- NOMBREUX CLIENTS EN ATTENTE -

**01.39.10.66.50**  
@ [saintgermainenlaye@stephaneplazaimmobilier.com](mailto:saintgermainenlaye@stephaneplazaimmobilier.com)